

AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES

Bureau du 5 novembre 2014

Point 2

Délibération n°2014-06B portant approbation du procès verbal de la réunion du 17 juin 2014.

Vu le code de l'environnement ;

Sur présentation du directeur de l'établissement public

Article 1 :

Le bureau du conseil d'administration approuve le procès verbal de la réunion du 17 juin 2014.

Article 2 :

Le directeur de l'Agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le Président du Conseil d'administration



Paul GIACOBBI

Le Directeur



Olivier LAROUSSINIE

Le commissaire du gouvernement



A Paris, le 5 novembre 2014

Personne à contacter :	Maëlenn LE DIAGON maelenn.lediagon@aires-marines.fr
Date :	17 juin 2014
Objet :	Bureau du 5 novembre 2014 Point n°2 Approbation du procès verbal de la réunion du bureau du 17 juin 2014

Liste des présents

Membres	Nom et Prénom
Président du Conseil d'administration	M. Paul GIACOBBI
Un représentant du Ministre de la Défense	M. Thierry DE LA BURGADE
Un représentant de l'action de l'État en mer Préfet Maritime de l'Atlantique	M. Jean-Pierre LABONNE
Un représentant du Ministre chargé des pêches et des cultures marines	M. Olivier LETODÉ
Un représentant du Ministre chargé de l'Outre-mer	M. Cédric LORET
Un président du conseil de gestion de parc naturel marin	M. Pierre MAILLE
Un représentant du personnel de l'Agence	M. Olivier GALLET
Invités et AAMP	Nom et Prénom
MEDDE	Mme Claire COUTANT
MEDDE	M. Sébastien FLORES
AAMP Directeur	M. Olivier LAROUSSINIE
AAMP Secrétaire Générale	Mme Maëlenn LE DIAGON
AAMP Agent comptable	Mme Chantal GAUTIER

AAMP Commissaire du gouvernement	M. Christian BARTHOD
----------------------------------	----------------------

La séance débute à 14.00 au sein des locaux de l'Assemblée nationale.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Paul GIACOBBI présente l'ordre du jour du Bureau.

I. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

II. Approbation du procès verbal de la réunion de bureau du 11/03/14

Paul GIACOBBI : Y-a-t-il des observations sur cette réunion du Bureau qui s'est tenue le 11 mars ?

Claire COUTANT : je signale une coquille sur l'intervention de Loïc LAISNE page 5. Il n'a vraisemblablement pas évoqué le CNPN, mais plutôt du CNPMM, puisqu'il évoque des conventions avec les comités des pêches.

Olivier LAROUSSINIE : oui je ne vois pas Loïc LAISNE parler du CNPN.

Paul GIACOBBI : il y a également une coquille qui revient à presque chaque page. Il se trouve que mon nom s'écrit avec 1 C et 2 B, ce n'est pas très grave, 1 C et 2 B c'est d'ailleurs assez logique 1-2. Mais après ça revient normalement. Est-ce qu'il ya d'autres observations ? Nous allons maintenant passer à la préparation du Conseil d'administration.

III. Préparation du conseil d'administration du 02 juillet 2014

Paul GIACOBBI : c'est toujours très compliqué à comprendre, votre système d'ordre du jour est construit sur le principe des fonctions fractales, c'est-à-dire que le plus petit est contenu dans le plus grand. En gros, notre ordre du jour va consister à préparer le Conseil d'administration du 02 juillet dont vous avez d'ailleurs l'ordre du jour. Le Conseil d'administration du 02 juillet approuvera le PV du précédent CA, désignera le représentant des collectivités territoriales au Bureau, ce qui sera j'espère possible, mais ça suppose qu'il y ait des présents pour le faire. Donc il y aura : la préparation du troisième contrat d'objectifs, le budget rectificatif, le sanctuaire AGOA, l'approbation des rapports d'activité des parcs naturels marins d'Iroise, de Mayotte et du Golfe du Lion et des informations sur les actions menées par le Parc naturel marin des Glorieuses et celui des Estuaires picards, la mise à jour du schéma pluriannuel de stratégie immobilière, le colloque national des aires marines protégées 2015, et questions diverses : loi Biodiversité (si le débat a eu lieu à l'Assemblée nationale).

Alors le débat à l'Assemblée nationale aura à la fois eu lieu et pas lieu. Il aura eu lieu en ce sens qu'il y aura eu un débat en commission à l'Assemblée nationale, qui va se tenir dès la semaine du 24 au 26. C'est important car désormais les commissions adoptent des amendements ou les rejettent et je serai particulièrement attentif sur les amendements qui seront adoptés ou pas. En revanche le débat à l'Assemblée nationale, d'après ce qu'on me dit ici, serait plutôt en septembre-octobre. Ce qui veut

dire en clair qu'il faut ensuite que ça passe au Sénat, que ça revienne, etc. Donc, la loi serait votée au mieux avant la fin de l'année, si elle est votée. Ensuite, j'imagine qu'il faut des règles d'application, et enfin il appartiendra le cas échéant au Gouvernement de décider s'il souhaite mettre en place en cours d'année la nouvelle Agence de la biodiversité ou s'il souhaite attendre pour le faire et aboutir à une mise en place définitive qui devrait avoir lieu, j'imagine au 1^{er} janvier 2016 au plus tard. On était parti au départ sur des calendriers plus optimistes.

Christophe LE NORMAND : les éléments calendaires que vous évoquez sont effectivement ceux sur lesquels nous travaillons. Les examens proches en commission sont les seules dates fixées à ce jour.

– **Procès-verbal du conseil d'administration du 02 avril 2014.**

Paul GIACOBBI : est ce qu'il y a par rapport au procès verbal du Conseil d'administration du 02 avril 2014, des choses à dire au Conseil d'administration ? On l'a ? Vous l'avez ? Je parle bien du PV du Conseil d'administration du 02 avril 2014. Il sera définitivement approuvé par le Conseil d'administration bien évidemment. Est-ce qu'il y a déjà des remarques ?

Pas de remarques

– **Désignation du représentant des collectivités territoriales au Bureau.**

Paul GIACOBBI : sur la désignation du représentant des collectivités territoriales du Bureau, comme je l'ai dit à l'instant, ça dépend des présences des uns et des autres, Monsieur le Directeur.

Olivier LAROUSSINIE : ce qui nous a empêchés jusqu'à maintenant de le faire, c'est l'absence des représentants. On a estimé qu'on n'élisait pas quelqu'un s'il n'y avait pas de candidat et pas de présent. On peut espérer qu'il y ait un représentant la prochaine fois et sinon, on attendra.

– **Préparation du troisième contrat d'objectifs.**

Paul GIACOBBI : alors nous en venons à un sujet très important, qui est la préparation du troisième contrat d'objectifs. C'est une question qui avait fait l'objet de discussions, mais il est clair que contrairement à ce qu'on pourrait penser, non seulement ce n'est pas parce qu'il se préfigure ou il va se préfigurer une Agence pour la biodiversité, qu'il faudrait renoncer à avoir un contrat d'objectif 2015-2017 qui, quoi qu'il arrive porte sur une période dans laquelle on peut imaginer qu'il y aura un jour une Agence pour la biodiversité, même si on prenait du retard. On est assez grand pour penser que ce contrat d'objectifs ne sera pas exécuté totalement par l'Agence des aires marines protégées. Mais, comme je crois que la volonté du Bureau, du Conseil etc., de l'Agence en général, est de faire prévaloir au sein de l'Agence pour la biodiversité les préoccupations maritimes, il est d'autant plus important de soigner, si j'ose dire, ce contrat d'objectifs de manière à pouvoir au mieux s'insérer dans le nouveau dispositif.

Olivier LAROUSSINIE : le 02 avril le Conseil d'administration avait vu et discuté un premier canevas d'orientations stratégiques. Et donc, on passe à la deuxième phase qui est de discuter là aussi d'un canevas de ce que seraient les objectifs par domaine d'activités. Alors on a fait un petit exercice qui consiste à croiser les orientations stratégiques avec les objectifs qui vont être soumis au débat du

Conseil d'administration puisqu'on se rend compte que, quand on aborde les objectifs par domaine d'activités, on a du mal à reconstituer par exemple : "C'est quoi la gestion des aires marines protégées ?" On a des éléments pour chaque domaine d'activités : on fait de la donnée, de l'animation, de l'ingénierie, on fait des interventions sur milieux et on n'avait aucun endroit où on revoyait de façon explicite comment les objectifs par domaine d'activités étaient reliés entre eux par rapport à ces missions de l'établissement. Donc, on a mis en colonnes une sorte de découpage des orientations stratégiques. Dans ce qui est la première orientation « contribuer à atteindre ou maintenir le bon état écologique du milieu marin », on a fait une subdivision entre stratégie aires marines protégées et protection du milieu marin de façon plus générale, et même au sein de la stratégie aires marines protégées, on a séparé création d'aires marines protégées et gestion d'aires marines protégées. Quand on fait ce tableau, on arrive à classer assez bien les différents objectifs que l'on va soumettre à la discussion. Et donc on peut avoir une vision un petit peu plus explicite de ce qu'est - je reprends l'exemple- « la gestion d'aires marines protégées » : on a bien l'objectif « appuyer la préparation du plan de gestion du parc naturel marin de la Mer de Corail, par des campagnes ciblées en matière de collectes de données », « mettre en œuvre un inventaire complémentaire », « alimenter des tableaux de bord », et dans Etude et expertise : « faire les plans de gestion », « préparer de l'expertise pour les Conseils de gestion des parcs marins » etc.

J'espère que cette présentation permettra d'être comprise par les membres du Conseil d'administration. Ça nous est venu d'abord parce qu'il y avait des demandes d'explications, ensuite parce que c'est vrai que dans les premières discussions que l'on a pu avoir, notamment avec la tutelle, il y avait des demandes de reclassement d'un certain nombre d'objectifs et il a fallu que l'on dise : "C'est un problème de contrôle de gestion et on ne touche pas à la catégorisation, ce n'est pas possible. Mais on a compris, il y a un problème, ce n'est pas intelligible." Voilà, on a fait l'effort de faire une présentation que l'on espère un peu plus intelligible. Voilà pour le premier élément d'introduction.

Deuxième élément : le 02 juillet, on est dans ce que j'appelle une discussion ouverte, c'est-à-dire qu'on fournit ces tableaux au Conseil d'administration et on recueille son avis, on recueille ses remarques, on recueille ses souhaits. Et à partir de ce matériau, on reformulera et on aura une négociation avec la tutelle de sorte qu'en septembre l'on soit capable, Monsieur le Président je crois que vous l'aviez souhaité, d'avoir une nouvelle réunion cette fois sur une proposition de texte que l'on essaiera de défendre devant le Conseil.

Et dernière étape, ce sera en novembre la présentation d'une version que l'on espérera être la version finale. Je ne sais pas si sur le processus il y a des questions, ou si ça vous paraît suffisamment clair ?

Jean-Pierre LABONNE : sur le processus en lui-même non, cette nouvelle présentation des différents objectifs me paraît très intéressante. Sur le fond, j'ai une inquiétude au niveau de la façade Atlantique – c'est un débat de fond, on en reparlera sans doute lors du Conseil d'administration - sur le positionnement des zones Natura 2000. Avant d'envisager des zones Natura 2000 en haute mer dont on parle déjà, et c'est bien, il faut quand même finir le travail sur les zones Natura 2000 locales. Moi j'en ai 112 et il y en a un tiers à peu près qui n'a pas de DOCOB aujourd'hui, pour des raisons

qu'on comprend et pour une priorité donnée aux parcs naturels marins et que je partage complètement. Mais je pense que l'on sera attendus par l'Union européenne sur le volet Natura 2000 et pas sur le volet parcs naturels marins qui, lui, est national. Il faut peut-être redonner dans le nouveau contrat d'objectifs une priorité plus affirmée sur Natura 2000 en mer sur ces zones, pour ne pas se mettre en porte-à-faux ou en défaut vis-à-vis de l'Union à terme. Je pense que l'on est un petit peu en retard par manque de moyens.

Paul GIACOBBI : oui, vous avez tout à fait raison, globalement vous savez mieux que personne qu'il y a eu en quelque sorte un choix implicite ou explicite du Conseil, de la Direction etc. qui était d'ailleurs symbolisé par ce graphique que nous avait présenté Olivier LAROUSSINIE, on voyait clairement qu'effectivement on avait tendance à sacrifier les études, on en a parlé abondamment. On vit sur un stock d'études qui aura rapidement une certaine obsolescence, et ça touche aussi les parcs marins. Il se trouve que Natura 2000 en mer ce n'est pas à la carte, c'est au menu, c'est obligatoire. On ne peut pas y échapper, ce n'est pas une option, on ne peut pas dire on attend, et c'est une obligation éventuellement sanctionnable alors que comme vous le dites effectivement les parcs marins sont eux, paradoxalement à ce que l'on vient de dire, optionnels. C'est-à-dire une responsabilité nationale de décider de faire ou ne pas faire. On essaie de faire selon la volonté de l'État, des élus, on essaie de faire au mieux, au maximum et du coup on ne fait plus tout à fait ce que l'on devrait faire. Aujourd'hui on n'y parvient pas. Enfin, la remarque que vous faites, c'est bien d'aller au-delà dans les hautes mers. Alors là-dessus c'est une problématique fondamentale. Effectivement y compris sur le plan de la mécanique budgétaire, on voit bien que nous avons atteint une limite, ce qui cause d'ailleurs tout le problème de l'Agence pour la biodiversité où jusqu'à présent (mais on y reviendra), on nous dit que la masse des budgets confondus, qui effectivement donne le sentiment de masse considérable, permettra de financer l'un dans l'autre ce que vous n'arrivez pas à financer aujourd'hui, enfin, c'est une sorte de discours implicite. Car, je n'ai pas entendu dire qu'il y avait la volonté d'augmenter les dotations de l'État pour la biodiversité, je n'ai pas non plus compris qu'il y avait une volonté caractérisée de procurer une ressource affectée aux activités afférentes à la protection et à la préservation de la biodiversité. Je déduis donc que les seules ressources supplémentaires que l'on pourrait tirer pour alimenter ce besoin (c'est précisément ce que vous venez d'expliquer) viendraient de la masse supplémentaire de l'union de gens qui n'équilibrent pas leur budget, c'est quand même une situation relativement difficile. Monsieur le Directeur ?

– **Avancement du programme d'action 2014.**

Olivier LAROUSSINIE : sur la question particulière de Natura 2000 on est face au premier contrat d'objectifs qui pourrait faire reposer, je dirais, entièrement sur l'Agence la responsabilité par exemple d'avoir des DOCOB sur tous les sites - ou on pourrait être prudent et dire 80 à 90 %. Dans le contrat actuel on était encore dans une position, au moment où il a été signé, « d'appui technique à... ». Entre temps on est passé plutôt « responsable des moyens ». Donc en étant responsable des moyens, effectivement je pense qu'on peut aller plus loin dans l'affirmation de l'objectif fixé à l'Agence. On a mis en place des antennes, vous l'avez vu au travers des budgets, mais très concrètement des antennes avec 6-7 personnes, c'est depuis la fin de l'année dernière seulement, c'est juste maintenant, de toutes façons on n'était pas opérationnel au niveau moyens humains. Je suis assez d'accord avec vous sur le fait que ça va être un des points forts du prochain contrat

d'objectifs. Ça fait deux contrats où on parle des DOCOB de Natura 2000 et où finalement la statistique est encore plus mauvaise que ce que vous dites.

Paul GIACOBBI : quand j'étais jeune, ce qui est déjà loin maintenant, ça s'appelait, mais j'imagine que ce n'est pas innocent si on a supprimé apparemment le deuxième terme, des contrats « d'objectifs et de moyens » (mais ça se passait en des temps très anciens) maintenant ça s'appelle des contrats d'objectifs. Monsieur le Vice-président bonjour.

14H30 : arrivée de Monsieur Ferdy LOUISY

Paul GIACOBBI : à partir du moment où ces objectifs ne sont pas des objectifs, mais des obligations, comment est-ce qu'on fait pour répondre aux objectifs de Natura 2000 dont on se trouve chargés ? C'est quand même un débat fondamental. On reconnaît là la sensibilité particulière de la Marine nationale en particulier et de l'armée française en général aux questions budgétaires - mais j'ai cru comprendre que vous aviez été sensibilisés dans une phase récente- donc là nous avons notre loi de programmation qui affirme un certain nombre de choses, si je peux me permettre la comparaison. La question est de savoir comment on fait pour atteindre ces objectifs ?

Gérard ROMITI : ce qu'il y a aussi sur Natura 2000 c'est qu'il faut que les États membres cautionnent ce qu'on met en place, parce qu'autrement on se retrouve, on le voit en Méditerranée, avec des bateaux espagnols ou Italiens avec des droits historiques, qui ne reconnaissent pas le travail qui est fait par nous. Donc on risque d'avoir des contrôles sur nos propres unités, je prends un exemple : les italiens travaillent certaines zones les jours fériés. Je ne sais pas si quelqu'un peut répondre à ça ?

Olivier LAROUSSINIE : je ne sais pas faire plus de réponses que d'habitude, c'est vrai que pour les navires étrangers il faut demander à Bruxelles donc ça reste toujours une limite à l'action. Ce qui est en cause c'est quoi ? Ce sont les mesures réglementaires qu'on prendrait au vu des études sur le risque pêche par rapport aux habitats d'espèces Natura 2000. Je pense que l'autorité, avant de prendre les réglementations, devra simplement faire attention vis-à-vis des États concernés ou de Bruxelles d'avoir l'accord pour que ça s'applique à tout le monde, il n'y a pas de raison.

Paul GIACOBBI : en gros nous sommes là, peut-être dans un des points de contradiction le plus délicats du contrat d'objectifs. C'est-à-dire qu'on nous demande de faire des études Natura 2000, on nous a chargés de le faire, la France a des engagements à cet égard. Est-ce qu'on a les moyens de les faire, au point où on en est, comment est-ce qu'on va faire pour combiner tout ça ? Qu'on le traite dans le cadre de l'Agence des aires marines protégées, qu'on le traite demain dans le cadre de l'Agence pour la biodiversité, les engagements de la France à cet égard existent, les obligations de le faire existent. Voilà, il faudra bien trouver le moyen de faire tout cela.

Jean-Pierre LABONNE : c'est-à-dire qu'au-delà des 12 nautiques de toute façon, tout ce qui pourrait avoir trait à l'impact de la pêche ne pourra effectivement que passer par les décisions européennes. On ne pourra pas implémenter les décisions nationales au-delà des 12 nautiques ayant trait à la pêche, ça ne fonctionnera pas. Je parle sous le contrôle du ministère chargé de la mer, mais pour moi il est clair que la politique commune des pêches est la seule qui s'applique dans les eaux communautaires et au-delà donc il faudra en passer par l'Union européenne si on veut faire changer

les choses. Je ne vois pas d'autre dispositif national qui puisse s'appliquer dans ce domaine au-delà des 12 milles.

Olivier LETODÉ : vous avez parfaitement raison, il y a deux sujets sur Natura 2000. Le sujet désignation de sites et la manière dont on s'y prend pour les désigner en tenant compte de la dimension socio-économique attachée en général à la désignation. Et puis, il y a l'aspect gestion et notamment mesures de gestion adoptées sur les sites Natura 2000 avec au moins une ou deux limites maritimes qui sont les six milles nautiques en deçà desquels les navires des autres États membres de l'Union européenne ne peuvent pas rentrer puisque les droits historiques s'arrêtent aux six milles. La zone des six - douze milles dans laquelle malgré tout la Commission européenne reste compétente mais laisse une compétence résiduelle aux États membres pour gérer les affaires. Alors évidemment dans cette zone lorsque les navires d'autres États membres disposent de droits historiques, il y a lieu pour les autorités françaises de prendre la place des autorités compétentes d'autres États concernés par les navires qui battent leurs pavillons. Et, au-delà des douze milles, la compétence en matière d'adoption de mesures de pêche est une compétence exclusive de la Communauté européenne et c'est donc à Bruxelles que ça se passe. Alors la nouvelle politique commune de la pêche, eu égard à ces mesures, a disposé qu'elles pouvaient être discutées dans le cadre de la régionalisation en vertu de l'article 11 de la nouvelle politique commune de la pêche. Elle décide que si un État membre souhaite proposer un certain nombre de mesures de gestion dans les eaux de l'Union au-delà des douze milles nautiques et dans la limite de la ZEE, et bien la première étape c'est d'abord une étape de discussions avec les États membres concernés dans le cadre de la régionalisation. S'il y a accord, la Commission européenne par acte délégué prend la décision qui a fait l'objet de l'accord. S'il y a désaccord, et bien c'est la Commission européenne qui prend la main, et là on est dans le dispositif classique d'adoption par le Conseil et par le Parlement d'un règlement proposé par la Commission.

Christophe LE NORMAND : je vais revenir, Monsieur le Président, sur ce qui vient d'être dit sur Natura 2000. On est effectivement face à un des enjeux principaux de ce futur COB, à l'évidence. On a des éléments dans le projet qui nous est présenté qui marquent cette importance tant dans la désignation, que dans la gestion pour les sites existants. Il y a les deux choses à traiter pour répondre à nos engagements communautaires. Le fait que l'Agence soit opérateur intégré de ses dispositifs, permettra sans doute de gagner en terme d'efficacité avec des documents de gestion qui seront, je dirais, similaires ou alors assez proches les uns des autres et de gagner justement là-dessus en terme d'économie de moyens par rapport à une gestion qui était plus dispersée dans sa configuration précédente. On sait que c'est effectivement l'un des enjeux principaux de ce COB et on a tous présent à l'esprit la nécessité d'avoir une adéquation entre les objectifs que l'on se posera et puis la capacité d'Agence à y répondre sur la période.

Olivier LAROUSSINIE : je peux essayer de vous donner un petit exposé de ce qu'il y a dans ces documents. Les tableaux sont là pour lancer la discussion. Ils ont une colonne de gauche qui présente des objectifs un peu génériques et des indicateurs (quand on a pensé à des indicateurs), mais il n'y en a pas beaucoup parce que c'était un peu trop tôt pour faire ce travail. Et puis, les remarques qui nous venaient sur ce qu'il faudrait dire au moment de la rédaction et puis il y a en fin de tableau à chaque fois tous les droits de remords. C'est-à-dire qu'hors tableau on s'est permis là aussi d'ajouter des

idées : soit qu'elles méritent d'être discutées, du moins c'est ce que l'équipe de l'Agence pense, soit que ce soient des choses qui traînent dans nos papiers dont on se demande s'il faut les remettre à bord du prochain contrat d'objectifs ou pas. Il y a un souci de contrôle de gestion derrière la catégorisation, on ne peut pas toucher aux domaines d'activités et d'une certaine façon, on ne peut pas toucher non plus aux catégories d'objectifs parce que tout notre système d'information et de gestion de projet est basé là-dessus. Donc ça explique que dans les tableaux vous avez un titre par catégorie. Si je prends le premier tableau, « sensibilisation du public », il n'y a pas de verbe donc ce n'est pas l'objectif, c'est une catégorie d'objectifs, et puis en italique vous avez les verbes, c'est-à-dire que vous avez les objectifs qui sont proposés à la discussion : « faire connaître le milieu marin au grand public », « sensibiliser les usagers de la mer », « développer la sensibilisation du public ».

Alors peut-être pour vous présenter rapidement domaine par domaine et savoir si vous avez déjà des premières remarques à faire, bien que le débat ait lieu en Conseil d'administration principalement...

Paul GIACOBBI : on rappelle qu'on est là pour préfigurer un peu et pour éclairer les débats du Conseil d'administration.

Olivier LAROUSSINIE : ...si on prend le domaine d'activité sur l'animation et la sensibilisation, on a des évolutions par rapport aux précédents contrats d'objectifs qui justement tiennent compte du fait que sur Natura 2000, l'Agence prend plus de responsabilités. On avait jusqu'à maintenant, en matière de sensibilisation du public, uniquement les parcs naturels marins, c'était le public, le grand public dans les parcs naturels marins. Donc là, on a ajouté les usagers de la mer dans les sites Natura 2000 et on a ajouté une notion de sensibilisation du public de façon plus générale, notamment en se disant que dans la future Agence de la biodiversité ça va être un des objectifs, la sensibilisation du grand public, que nous n'avons pas forcément de façon explicite. Il fallait que l'on s'y prépare. Et en même temps au travers des campagnes d'inventaires que l'on a pu faire jusqu'à maintenant, on a l'impression que l'on a de la matière pour organiser quelque chose en direction du grand public.

En matière de diffusion de l'information sur les AMP et la protection du milieu marin, on reste en fait sur nos objectifs actuels c'est-à-dire que l'on a deux cibles principales : les socio-professionnels et les collectivités du littoral, puis l'information des services de l'État et de ses établissements publics. En matière d'appui aux gestionnaires d'aires marines protégées, il n'y a pas non plus de nouveautés. Sur le développement de l'expertise scientifique et technique sur les milieux marins et leurs usages, je dirais que la nouveauté c'est que l'on espère pouvoir faire plus que ce que l'on a fait sur le contrat d'objectifs actuel. Les objectifs sont les mêmes, simplement comme j'avais eu l'occasion de le dire quand s'est présenté le rapport d'activités, c'est quand même un des objectifs sur lequel on n'a pas pu consacrer suffisamment de moyens notamment des moyens humains, donc on a essayé de le formuler un peu mieux. En tous cas on a considéré, je vous l'avais présenté comme ça le 02 avril, que ça restait un objectif indispensable de travailler à développer cette expertise sur la biodiversité marine. Enfin, en matière d'organisation de manifestations, les événements qui sont attendus dans le prochain contrat d'objectifs en termes de grandes manifestations, c'est le colloque national en octobre 2015 et la promesse faite par la France d'organiser le séminaire biogéographique Natura 2000 sur les milieux marins. Voilà à peu près pour ce domaine d'activités. Avez-vous des remarques à faire dessus ?

Ferdy LOUISY : j'ai une question et en même temps une inquiétude par rapport à ces sites Natura 2000. Est-ce que l'objectif c'est de prendre en gestion des sites Natura 2000 dans les milieux marins ou ceux qui sont à proximité ou déjà intégrés dans les parcs naturels marins ? Ça c'est ma première question et en fonction de la réponse, je souhaiterais savoir, si l'Agence prend en charge ces sites Natura 2000 marins, si ça peut s'étendre à l'outre-mer ? Parce que on risque d'avoir une extension sur les territoires qui jusqu'à maintenant échappaient à ces directives strictes européennes. Est-ce que certains, sur les sites Natura 2000, ne laissent pas des choses passer ?

Olivier LAROUSSINIE : alors la réponse c'est que l'Agence comme je le disais, est responsable des moyens consacrés à Natura 2000 en mer. Après, ça n'en fait pas à proprement parler un gestionnaire. D'ailleurs sur les sites Natura 2000, il n'y a pas à proprement parler de gestionnaire. Il y a un opérateur quand il faut préparer le document d'objectifs et il y a un animateur quand il faut le mettre en œuvre. Donc là je dirais, s'il y a des bonnes volontés qui sont prêtes à travailler sur la préparation d'un DOCOB ou sur l'animation pour la mise en œuvre en participant au financement, on est très content. C'est le cas par exemple en Provence Alpes Côte d'Azur, où pour beaucoup ce sont les collectivités parce que ce sont des sites mixtes ou des sites vraiment proches de la côte et que les collectivités se sont impliquées depuis longtemps dans la gestion des sites Natura 2000. D'une certaine façon l'Agence ne va pas être affichée comme gestionnaire de sites Natura 2000, ça n'a pas tellement de sens. Alors pour ce qui est vraiment de cette question très pratique des moyens qui y sont consacrés, il n'y aucune raison d'empêcher la collectivité de recruter des gens et d'aller faire de l'animation. Alors oui l'Agence, d'une certaine façon, est responsable de tout mais n'a pas l'autorité, ça reste les préfets maritimes quand on est strictement en mer, et les préfets terrestres sur les sites qui sont mixtes. Mais on a cette responsabilité sur les moyens qui fait qu'on a une responsabilité sur le fait que ça marche, qu'il y ait des DOCOB, qu'ils soient mis en œuvre et que globalement l'état de conservation des habitats et des espèces soient bons puisque c'est quand même l'objectif ultime, c'est à ça qu'il faut qu'on arrive, c'est ça l'objectif que l'on doit atteindre et maintenir. Alors l'extension sur l'outre-mer ça n'a rien à voir avec le fait que l'Agence s'occupe de ça. Encore une fois n'ayant pas d'autorité sur ces questions-là, le fait que l'on ait une responsabilité tout en étant outre-mer, on ne fera pas la fusion des deux...

Ferdy LOUISY : ça on ne sait pas encore parce que...

Olivier LAROUSSINIE : non je ne pense pas qu'il y ait de conséquences...

Ferdy LOUISY : pas pour maintenant, mais pour le rôle que l'Agence va jouer dans l'AFB puisqu'il y a d'autres missions qui ne sont pas encore clairement définies jusqu'à maintenant.

Jean-Pierre LABONNE : au niveau de l'Union européenne, les RUP ne sont absolument pas pris en compte, l'outre-mer dans son ensemble n'est pas pris en compte. Je ne sais si vous vous en rendez-compte mais...

Christian BARTHOD : Les directives qui nous concernent ne s'appliquent pas à l'outre-mer et la commission ne se désintéresse pas complètement de la biodiversité d'outre-mer et a fabriqué un outil tout à fait particulier et nouveau qui est au stade expérimental qui s'appelle BEST, je ne me rappelle plus le développement de l'acronyme, qui a vocation justement à accompagner les RUP dans une

réflexion inspirée de la philosophie mais qui n'est absolument pas dans un cadre réglementaire, uniquement contractuel.

Christophe LENORMAND : la seule obligation de nature réglementaire, c'est la DCE dans son volet littoral, mais c'est très limité par rapport aux enjeux qui nous mobilisent ici.

Paul GIACOBBI : alors est-ce qu'il y a d'autres remarques préalables et préparatoires sur le contrat d'objectifs ?

Olivier LAROUSSINIE : est-ce que je passe au tableau suivant ? Peut-être collecte et traitement de données ?

Paul GIACOBBI : oui c'est vrai pardon, on n'a abordé qu'une petite partie du sujet même si il est quand même au cœur de la problématique.

Olivier LAROUSSINIE : en matière de collecte et traitement de données, on a quatre catégories d'objectifs, tout ce qui est dispositif de suivi à l'échelle globale. Donc, on a notre opération d'inventaire statistique des oiseaux et mammifères marins dont il faut que l'on finisse le premier cycle, mais ça s'est engagé cette année, ça se terminera avec Wallis-et-Futuna en tout début d'année prochaine. Et surtout, que l'on réfléchisse à la mise en œuvre du deuxième cycle, certainement essentiellement des questions de méthodes qui vont se poser pendant les 3 ans du contrat d'objectifs avec l'espoir, si les possibilités budgétaires sont là, d'engager les opérations du deuxième cycle. La grosse affaire du contrat d'objectifs qui arrive, c'est la mise en œuvre du programme de surveillance des plans d'actions pour le milieu marin. On s'attend à ce que l'Agence soit mobilisée sur notamment le volet biodiversité. Alors bien sûr on a une difficulté, comme tout n'est pas encore défini, c'est difficile de programmer exactement ce qui va se passer dans les 3 ans qui viennent. Mais, au regard de l'état d'avancement de la préparation de ces programmes de surveillance, il est à peu près sûr que l'Agence des aires marines protégées ou ensuite, l'Agence française pour la biodiversité devront être très impliquées dans la mise en œuvre de ce programme de surveillance.

Deuxième catégorie d'objectifs, ce sont les inventaires un peu plus exploratoires qu'on peut faire en appui aux politiques de protection du milieu marin. A la fois quand on fait des campagnes d'exploration, et il serait bien d'en faire une sur le profond en Martinique à l'appui de la préparation du projet de parc naturel marin, parce qu'aujourd'hui il y a quand même une question : y-a-t-il un intérêt à aller au large ou pas ? et, finalement on bute rapidement sur l'absence de données et d'informations pour répondre à cette question-là. Mais on aura une fois de plus la question de la Directive-cadre stratégie pour le milieu marin qui a identifié dans le premier cycle un certain nombre de connaissances qui manquaient et un programme de connaissance doit être mis en œuvre. Donc là aussi on sera plutôt dans l'exploratoire, on ne sera pas dans des dispositifs de suivis récurrents mais il y aura certainement un certain nombre d'inventaires ou d'études à faire sur le milieu marin et ses usages.

Troisième catégorie, tout ce qui est complément de connaissances ou l'état initial dans les aires marines protégées dont on fait le plan de gestion, donc là je reviens aux aires marines protégées.

Et puis, dernière catégorie : les dispositifs de suivis à proprement parler des aires marines protégées, c'est-à-dire les dispositifs de suivi qui alimentent les tableaux de bord qui permettent de piloter la gestion des aires marines protégées, en l'occurrence celles qui sont confiées à l'Agence. Donc les sites Natura 2000 dont on a déjà parlé et les parcs naturels marins sans oublier bien sûr le sanctuaire Agoa. Donc ça c'est pour la collecte et le traitement de données, du coup je vais peut-être passer vite les autres tableaux en revue. Dans le domaine Etudes et expertise qui est bien sûr un des gros domaines d'activité de l'Agence, vous avez d'abord tout ce qui concerne les stratégies sur le milieu marin. Alors bien évidemment il y a le développement du réseau d'aires marines protégées conformément à la stratégie nationale, mais il y a la finalisation des plans d'actions pour le milieu marin qui se termine en début d'année prochaine. Il y a une opération d'expérimentation qui a été annoncée lors de la dernière conférence environnementale pour des plans d'actions prioritaires pour la restauration du bon fonctionnement des écosystèmes marins outre-mer – c'est une sorte de DCSMM outre-mer sans que ce soit une Directive-cadre européenne, mais il s'agit d'appliquer le même genre de principes : un objectif de bon état du milieu marin et puis tout un processus pour avoir état initial, programme de mesures, programme de surveillance.

Ensuite on a les questions de créations de parcs naturels marins, l'objectif proposé c'est d'avoir des dossiers prêts pour la consultation pour la Martinique et le Cap Corse. Le Cap Corse vient d'être mis à l'étude. Je n'ai pas compté le Golfe normand-breton, considérant que c'est cette année que nous devons remplir l'objectif d'un dossier de consultation. Je ne préjuge pas de ce qu'il sera ni de ce qu'il deviendra, mais *a priori* nous avons déjà rassemblé tout ce qu'il fallait pour faire le dossier, donc pour moi ce n'est pas un objectif pour le prochain contrat. Ensuite nous avons les questions de plan de gestion, on retombe sur les DOCOB des sites de Natura 2000, donc certainement un objectif prioritaire et bien sûr les plans de gestion des parcs naturels marins quand ils sont créés, en l'occurrence celui d'Arcachon vient d'être créé donc il y en a un de plus à mettre en chantier.

En matière d'évaluation de l'état du milieu marin et des dispositifs de protection, on a l'ambition de commencer à produire ce qui serait une évaluation du réseau d'aires marines protégées avec beaucoup de précautions pour ne pas que ce soit récupéré par des gens qui ne nous voudraient pas que du bien et qui, constatant que l'on s'évalue mal, nous mettent la pression pour que l'on fasse mieux (enfin, je ne sais pas si vous voyez ce que je veux dire...). En gros, il faut que l'on fasse l'évaluation du réseau sans donner des bâtons pour se faire battre, donc c'est un exercice un peu compliqué à faire honnêtement, et on pense en tout cas qu'il faut qu'on ait une sorte d'expérimentation d'ici au colloque national de l'automne 2015 qui permettrait également de mettre en débat aussi la question de la méthode de l'évaluation. La Directive-cadre stratégie pour le milieu marin, et bien dès que c'est fini, ça recommence : en gros quand les autorités vont approuver les plans d'actions pour le milieu marin avec leurs dernières pierres en 2015, on va démarrer le cycle suivant, c'est-à-dire qu'on va démarrer le travail sur l'évaluation initiale et donc c'est à nouveau un chantier qui est à prévoir sur le prochain contrat d'objectifs.

Catégories suivantes : tout ce qui est expertise des impacts et incidences de projets. En fait on a deux grosses catégories, on a le travail que l'on fait au profit des conseils de gestions des parcs naturels marins pour leur apporter l'expertise à partir de laquelle ils vont rendre leurs avis, et puis on a les demandes que nous font les services de l'État pour analyser d'un point de vue technique un certain

nombre de demandes ou d'études d'impacts qu'ils ont eux-mêmes à évaluer. Ça c'est quelque chose qui continue à augmenter et je dirais, qui devrait continuer à augmenter, notamment du fait du développement d'un certain nombre d'activités industrielles en mer. On ne s'attend pas à ce que cette activité-là diminue.

Et enfin, un objectif sur la présence française à l'international, là il n'y a pas de révolution. On a les résultats d'IMPAC 3, donc il faut que l'on continue à assurer une valorisation et à vrai dire jusqu'au prochain IMPAC qui aura lieu au Chili en 2017. Et puis, on était parti sur l'idée de développer les projets de coopérations techniques. On était aussi parti sur l'idée que les deux zones prioritaires - pas exclusives, mais prioritaires- c'étaient l'Océan Indien et le Pacifique et donc c'est ce qu'on propose dans ces tableaux soumis à la discussion du Conseil d'administration.

Ensuite le domaine d'activité "interventions sur les milieux naturels et les patrimoines culturels" : là on est dans la manipulation des écosystèmes en quelque sorte, soit directement, soit indirectement en agissant au travers de l'évolution des pratiques, c'est-à-dire au travers des acteurs et de leurs pratiques, soit en s'intéressant au patrimoine culturel immatériel. Tout cela concerne des sites sur lesquels nous avons des responsabilités. Donc on revient à Natura 2000, à la mise en œuvre des DOCOBS : dans la mesure où on est responsable des moyens, là où il y a des DOCOBS approuvés, la mise en œuvre devrait comporter un certain nombre d'actions qui relèvent de l'intervention sur les milieux naturels et que l'Agence aura à gérer. Et puis bien sûr les parcs naturels marins. La nouveauté c'est cette histoire de patrimoine culturel immatériel, quelque chose qui est apparue comme étant déjà une réalité à l'équipe de l'Agence. Il y a des objectifs sur le patrimoine culturel qui sont exprimés la plupart du temps dans les décrets de création des parcs. On se rend compte qu'il y a tout intérêt à développer des choses en matière de culture vivante : expo photos, concours photos, expositions, manifestations culturelles, et c'est quelque chose que l'on a envie d'afficher comme devant être développé, du moins dans les 3 ans qui viennent.

Enfin, il y a le domaine d'activité "soutien et management", on est plus dans un exercice de style. On a essayé de commencer à mettre des choses sur l'Agence française pour la biodiversité à cet endroit-là, on a essayé plutôt de mettre en avant d'abord les questions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, l'aspect capital humain de l'Agence. Ensuite une question d'organisation autour du projet d'établissement, on en a un, on est en train de le mettre en œuvre, il faudra certainement l'adapter à notre entrée dans l'Agence française pour la biodiversité. Et ensuite il y a, je pense, des figures obligées sur les outils de pilotage et la participation à la dynamique des réductions des dépenses publiques et sur le développement de ressources extérieures.

Et notre dernier domaine d'activités c'est "surveillance des activités et police", alors là quand on parle de surveillance, on est bien dans ce tout qui nous mène à de la police, je sais qu'il y a des problèmes de vocabulaire avec la Directive-cadre stratégie pour le milieu marin, mais quand on discute avec nos collègues du maritime, la surveillance c'est quand même avant tout la surveillance des activités qui peut conduire à des opérations de police. On a réduit le nombre d'activités ; d'une certaine façon, le retour d'expérience que l'on avait sur le contrat d'objectifs en cours, c'est qu'on a très peu de moyens dans ce domaine d'activités, c'est là qu'on développait le plus et que l'on mettait plus de détails. Donc on a essayé de faire un effort pour re-synthétiser sur des choses essentielles

qui sont en gros d'un point de vue général, il faut qu'on aide l'État dans son organisation sur la surveillance des activités en rapport avec les questions d'environnement, et puis dans les parcs naturels marins, bien sûr on a une mission directe, donc il faut qu'on assure qu'il y ait un minimum de pression de surveillance par rapport aux enjeux du Parc et en relation avec le plan de gestion. En général on fait en sorte qu'il y ait un document d'orientation qui soit discuté avec le Conseil de gestion du Parc. Voilà Monsieur le Président pour cet exposé un peu long. Je ne sais pas s'il y avait déjà des remarques à faire ?

Paul GIACOBBI : est-ce qu'il y a des remarques à faire sur ce qui vient d'être exposé ?

Ferdy LOUISY : dans le domaine d'activité sur l'expertise, vous parlez de la présence française à l'international : sur quelles bases a-t-on défini l'océan Indien et le Pacifique comme prioritaires ?

Olivier LAROUSSINIE : alors j'ai dit ce n'était pas exclusif. Sur la base de quoi a-t-on choisi ces zones ? Pour le Pacifique, on a l'opération PACIOCEA qui est en cours, on a le parc marin de la mer de Corail qui vient d'être créé par la Nouvelle-Calédonie, et donc il y a des projets qui impliquent de la diplomatie. C'est-à-dire que l'Agence a essayé de monter des projets techniques, mais derrière il y a des opérations diplomatiques qui sont en cours. Dans l'océan Indien on a tout l'ensemble entre le canal du Mozambique au Sud et jusqu'à Crozet - Prince Edouard où il y a la coopération française qui a lancé pour dix millions d'euros de projet dans cette zone-là. Donc c'est plus par rapport à cette dimension diplomatique et de coopération extérieure à l'Agence qu'on a dit les deux priorités géographiques, c'est le Pacifique et l'océan Indien. Mais on n'oublie pas, et je pense que ça doit être écrit quelque part, et si ça ne l'est pas il faut me tirer les oreilles, on n'oublie pas que l'on espère internationaliser le sanctuaire AGOA dans les plus brefs délais.

Ferdy LOUISY : je ne pose pas la question innocemment parce qu'au niveau de l'océan Atlantique, c'est là où il y a le plus de pression, c'est là aussi où il y a le plus de pollution, c'est là où il y a le plus d'agression entre pays, tous ces petits pays des Caraïbes, et c'est vrai qu'à travers AGOA ou le parc naturel marin de la Martinique il serait important que nous puissions bénéficier de l'expertise, des études de l'Agence. Si je prends l'exemple du parc naturel marin de la Martinique, il ne faudrait pas qu'on n'y retrouve que le poisson-lion. Si les priorités ne sont pas données et que les moyens ne sont pas mis en œuvre... Il ne faudrait pas que ce soit un parc naturel du littoral puisque tout le littoral de la Martinique sera envahi par la faune agricole. Nous attendons des mesures importantes de l'État et qu'on ne voit toujours pas venir. Jusqu'à maintenant je ne vois pas de priorités données à des zones où il y a des activités humaines. Les activités économiques sont telles que la biodiversité est sans cesse agressée et en ce moment est remise en cause. Ce que nous attendons de l'Agence des aires marines protégées, sur l'ensemble des 97 % de l'espace maritime français qui se trouvent en outre-mer, c'est qu'*in fine* on ait des résultats sur la préservation de la biodiversité. Ce sont des recommandations à l'État ou au législateur pour que des moyens soient donnés à la fois sur l'international ou européen à la lutte contre la pollution à des phénomènes qui sont en train d'exterminer des populations ; des études qui sont faites et pour lesquelles on ne voit toujours pas venir les résultats. Donc voilà les deux préoccupations. Donc on a des priorités sur l'Atlantique. Je dis qu'il y a aussi des priorités en termes de coopération : on attend beaucoup d'AGOA notamment sur

la protection des mammifères, là encore on a des efforts à faire sur des pays qui donnent encore leur soutien au Japon pour la pêche à la baleine.

Paul GIACOBBI : là-dessus il faut dire que notre rédaction, c'est peut-être pas parfaitement claire puisqu'on dit : « favoriser la coopération dans les zones prioritaires océan Indien et Pacifique », mais si on regarde en face, on voit l'internationalisation d'Agoa. Je pense qu'il faut dire les choses, l'émergence de projets de coopérations dans des zones prioritaires, c'est vrai qu'il y en a dans l'océan Indien, c'est vrai qu'il y en a dans le Pacifique, c'est vrai qu'il y en a dans l'Atlantique et notamment avec l'internationalisation d'Agoa.

Paul GIACOBBI : je crois effectivement qu'il faut modifier notre rédaction.

Ferdy LOUISY : au départ c'était une question.

Paul GIACOBBI : est-ce qu'il y a d'autres questions par rapport au contrat d'objectifs ? Normalement il y a quand même une question de moyens, même si après on a du mal à les rattraper ou les retrouver, enfin au départ, c'est le but de la manœuvre et de l'exercice. Nous sommes d'accord, ça ne garantit pas tout, la preuve. Bien, ce sera débattu au Conseil d'administration, mais on a déjà fait le point. Nous avons cerné en tout cas un certain nombre de points centraux, de points de discussions etc. qui portent sur Natura 2000, qui portent également, mais ça c'est un rappel de la réalité réglementaire, sur la compétence de la politique commune des pêches, qui portent sur l'adéquation du budget pour accomplir et satisfaire des engagements communautaires etc.

Ferdy LOUISY : nous sommes bien d'accord que l'État qui est bien représenté ici donne toutes les garanties que ces orientations seront suivies dans le cadre de l'Agence pour la biodiversité et qu'il n'y aura pas de remises en questions...

Paul GIACOBBI : on insiste pour faire cet exercice d'objectifs et de moyens 2015-2017, alors qu'à partir de 2017 il y aura vraisemblablement une Agence pour la biodiversité. Par conséquent, on a l'air de stipuler pour autrui et voir plus grand que nous. Si l'on insiste pour que cet exercice soit fait, soit bien fait, soit réaliste et soit complet, c'est que de toute façon la compétence maritime, qui est aujourd'hui incarnée par cette agence, sera reprise par l'Agence pour la biodiversité. Les autres composantes qui ne sont pas des moindres auront elles-mêmes leurs objectifs, c'est tout à fait légitime et naturel. Et ensuite il y aura le contrat d'objectifs à un moment donné certainement en 2016 ou 2017 de l'Agence pour la biodiversité. Si on attend qu'il y ait l'Agence de la biodiversité pour affirmer nos objectifs, on risque effectivement de passer à l'as.

Ferdy LOUISY : pour les garanties ? Vous savez on a tellement de surprises au niveau des parcs nationaux sur les contrats d'objectifs. Moi je le dis parce qu'entre 2017 et 2019, il y a la création de plusieurs parcs naturels marins qui seront sur ce contrat d'objectifs.

Paul GIACOBBI : oui bien sûr, c'est un exercice très stratégique.

– **Budget rectificatif n°1.**

Paul GIACOBBI : puisqu'on a évoqué les questions budgétaires, est-ce qu'on peut dire en quelques mots en quoi consistera la présentation du budget rectificatif ?

Olivier LAROUSSINIE : le budget rectificatif revient à proposer d'ajouter un million d'euros de charges de fonctionnement, hors charge de personnel et environ six cent milles euros de dépenses d'investissements. Le tout étant financé par une reprise sur le fond de roulement que l'on peut se permettre dans la mesure où le résultat de l'année précédente était positif. Les dépenses supplémentaires viennent essentiellement des calendriers des projets qui ont glissé et qui ont expliqué le résultat positif de l'année dernière et qui nous permettent bien évidemment de les réaliser cette année.

Paul GIACOBBI : le malencontreux et regrettable résultat positif de l'année dernière et qui renvoie à la difficulté d'exercice des programmations pour une agence de cette nature et renvoie aussi à nos carences en matière d'outil de programmation quand même. C'est compliqué mais c'est vrai qu'on n'a pas fait en même temps tout ce qu'il fallait. Alors la zone dangereuse dont qu'il faut sortir à tout prix, c'est que tout organisme public se déplaçant avec un fond de roulement notable, est considéré comme une vache grasse à traire par un ministère dont c'est la fonction première. La surcharge en fond de roulement est très bien venue et simplement elle se termine par une reprise du fond de roulement qui peut se traduire après par de réelles difficultés. Donc à ces organismes d'être capables d'augmenter la qualité de leurs programmations. Ce n'est certainement pas le domaine le plus facile parce qu'il y a d'abord énormément d'opérations en même temps dans tous les domaines et qui reposent sur beaucoup d'aléas en réalité ...

Olivier LAROUSSINIE : alors on fait une reprise sur le fond de roulement ce qui amène, Chantal GAUTIER me corrigera si je dis des bêtises, à l'équivalent de 1.6 mois de fonctionnement, c'est ça ? La norme a été réduite à un mois mais je justifie le fait de ne pas descendre en dessous de 1.6 par le fait qu'on va avoir des gros travaux à faire sur le siège. On nous a affecté ce qui était l'annexe - ça va être l'objet d'un point de l'ordre du jour suivant : "Mise à jour du schéma pluriannuel de stratégie immobilière" ; la mise à jour c'est pour ajouter la transformation de la petite annexe en grande extension du siège qui permettrait de loger tous les personnels qui sont à Brest, à un seul endroit et en s'évitant les coûts faramineux de locations des bâtiments dans lesquels ils sont aujourd'hui. Voilà l'explication du non-respect de la norme, j'espère qu'elle suffira à convaincre le ministère du Budget...

Ferdy LOUISY : j'ai quand même une inquiétude, jusqu'où on va aller avec cette norme sur le fond de roulement à 1.6 mois ? Je trouvais que c'était déjà une catastrophe, alors imaginez dans la mesure où nous avons, on l'a vu dans la stratégie immobilière, dans les orientations et dans les projets européens, des cas où on demande qu'il y ait des avances. Donc comment on fera sans trésorerie pour pouvoir avancer ? Parce que là c'est vrai que le fond de roulement permettait à l'Agence de pouvoir lancer les programmes en attendant.

Paul GIACOBBI : alors, la vision du fond de roulement de l'administration des finances dépend aussi, quand même un peu des situations variables, par exemple les universités : on leur dit que, comme elles ne payent pas leur personnel directement, ce sont des fonctionnaires de l'État, elles ont un fond

de roulement de 15 jours. Ça leur suffit, il y en a qui ont plusieurs mois de fond de roulement, il y en a qui ont moins de zéro, ça crée des situations très difficiles, ce qui rend parfois un peu délicat certaines demandes que nous formulons. Alors si vous n'avez pas assez de fond de roulement mais que vous avez la capacité par exemple d'avoir une ligne de trésorerie, les choses se posent en termes différents, puisque vous pouvez tirer. Nous n'avons pas la capacité d'avoir une ligne de trésorerie, on n'a pas de découvert bancaire ni au Trésor Public. D'où la nécessité d'avoir un certain fond de roulement, surtout quand on paye directement son personnel. Donc c'est vrai qu'on peut estimer qu'un mois c'est très peu, c'est théoriquement suffisant si on n'avait que de la dépense de personnel, ça devient éventuellement, potentiellement compliqué à gérer - je ne sais pas quelle est l'opinion des spécialistes - si on a des tas d'opérations soumises à des tas d'impondérables, c'est compliqué. C'est un exercice de plus en plus compliqué.

Ferdy LOUISY : on peut, peut-être demander à l'État de prendre la maîtrise d'ouvrage sur tous les projets administratifs importants ou sur les investissements, comme ça, ça réglerait le problème de la trésorerie.

Chantal GAUTIER : c'est vrai que pour la réhabilitation des locaux de l'annexe, effectivement il serait intéressant d'avoir des subventions d'investissement de l'Etat plutôt que de faire l'avance des frais sur le fond de roulement de l'Agence.

Paul GIACOBBI : bien sûr, je crois qu'il faut savoir limiter nos ambitions aux réalités du moment.

Christophe LE NORMAND : une simple remarque effectivement par rapport aux éléments budgétaires qui ont été présentés par le Directeur, c'est que le budget rectificatif apporte des modifications importantes notamment sur la partie fonctionnement, qui ont suscité des réactions de la direction du budget ; actuellement il n'est pas complètement garanti qu'il puisse être présenté sous cette forme là au Conseil d'administration.

Olivier LAROUSSINIE : il faut qu'on vous aide à répondre à la direction du budget. La Direction du budget nous a opposé un élément de procédure concernant les reports, j'insiste il n'y a aucunement le mot report dans la note qu'on a faite, il n'y a pas de reports. Deuxièmement, cette augmentation « importante » ne représente que 5 %. Attention au vocabulaire, ce n'est ni important, ni des reports et c'est l'autonomie financière de l'établissement qui est en question. On a une difficulté c'est clair, mais je ne crois pas du tout à la bonne foi des arguments avancés...

Paul GIOCOBBI : ... mais ils les avancent quand même, rassurez-vous c'est la logique de l'exercice. Ecoutez, de toutes façons les arguments qui sont échangés entre la direction de l'Agence via le ministère et la direction du Budget, sont exactement les mêmes arguments que Pierre MAILLE échange avec ses services et avec ses vice-présidents sur la gestion de tel ou tel secteur. Moi c'est ce que je fais, avec des arguments bons et mauvais, ça stimule la créativité. En matière de présentation de budget de fonctionnement, de budget, il ne faut pas utiliser le mot fonctionnement. Là en réalité il ne s'agit pas d'augmentation des dépenses de fonctionnement, il faut être très clair, il s'agit de décalage d'un certain nombre de choses. Je dirais ça revient au même parce que ça apparaît comme une augmentation de la dépense du fonctionnement hors personnels. Alors actuellement si en plus vous mettez qu'on augmente les dépenses du personnel, alors là je vous le dis tout de suite,

renoncez à passer la porte. Parce que non seulement ils vont être désagréables, mais ils vont frapper. Donc il faut que l'on fasse très attention, la norme, je rejoins tout à fait ce que dit Ferdy LOUISY, la norme c'est 1 mois. On a intérêt à essayer de s'y tenir, même si c'est une situation impossible et acrobatique. Encore une fois, vous n'obtiendrez pas d'exception écrite qui dira c'est 1 mois pour tout le monde et pour vous c'est 2 mois parce que vous êtes gentils et maritimes. On a intérêt d'ici le Conseil d'administration à avoir réglé notre petit dialogue de mauvaise foi...

Ecoutez, les finances publiques françaises, les finances publiques européennes, les finances publiques en général connaissent des difficultés considérables. Avec un gouvernement qui essaie de trouver, parce qu'en réalité une grande partie de la dépense n'est pas du tout maîtrisée par le Gouvernement : le traitement des fonctionnaires, les engagements qu'il faut tenir dans des domaines cruciaux (la police, la justice, la défense nationale - ils essaient même de gratter là-dessus). Le reste représente à lui seul peut-être 20 % de la dépense globale, c'est sur ces 20 % là qu'il faut faire des économies : manque de bol on fait partie des 20 %, c'est aussi simple que ça, et encore au sein des 20 %, on ne fait pas partie forcément des priorités. Du coup forcément, et je vous rappelle que les collectivités locales tous les ans on leur dit : " La dernière fois vous aviez tant de millions, et bien cette fois-ci vous en avez 5 de moins. Voilà, est-ce que vous êtes content ?" Ils ne vous posent pas la question, c'est comme ça, et bien faites avec, c'est-à-dire avec X millions de moins en fonctionnement qui arrivent dans les budgets des départements. L'exercice est compliqué et douloureux, mais le tout c'est de ne pas se mettre dans une position de fragilité. On est dans une position de fragilité si on dépasse la norme des fonds de roulement, donc il faut vraiment que l'on améliore l'outil de gestion. Il faut que l'on fasse extraordinairement attention au vocabulaire. Si j'entends bien ce qui m'est dit de ce côté-là, si j'ose dire, vraisemblablement ce qui sera présenté au Conseil d'administration, pourrait être un tant soit peu différent, au moins dans la présentation.

Olivier LAROUSSINIE : oui, il faut que l'on muscle la note et que l'on essaie de répondre aux remarques qui nous sont faites.

Paul GIOCOBBI : mais il y a plein de mots dans le vocabulaire budgétaire, il y a augmentation des transferts, opération d'ordre, prise en compte de décalage, enfin il y a un vocabulaire savant qui permet d'éviter les mots qui fâchent.

Alors, on va peut-être passer au sanctuaire Agoa, puisqu'on aura à examiner la proposition de composition du comité de gestion.

– **Sanctuaire AGOA : proposition de composition du comité de gestion.**

Olivier LAROUSSINIE : alors on va encore affiner le document parce qu'il y a encore deux ou trois petits trucs à régler, et puis on va faire une note un peu plus complète. Donc la dernière fois, le Conseil d'administration a accepté la gestion du sanctuaire AGOA que lui demandait de prendre le ministère. Et cette fois, le Conseil d'administration lui proposait de mettre en place un comité de gestion pour le sanctuaire Agoa, sachant qu'un certain nombre de postes sont des positions institutionnelles. Ça, ça ne pose pas de problèmes, on identifie des personnes. D'autres doivent être suivies d'une nomination individuelle, quand on dit par exemple « deux associations de Guadeloupe », c'est bien sûr deux personnes représentant des associations de Guadeloupe. On va

ajouter « sur proposition du Conseil de Guadeloupe », mais il faudra bien que quelqu'un nomme, et ce que l'on proposera au Conseil d'administration, c'est de déléguer au Président la faculté de nommer, de faire des nominations individuelles, de sorte que l'on ne perde pas de temps à attendre le prochain Conseil d'administration pour faire les nominations individuelles. Et puis aussi que l'on ait un peu de souplesse quand il faut remplacer les gens que l'on ne soit pas obligé de repasser devant le CA à chaque fois. Ce que vous avez c'est quelque chose qui est très proche du comité de pilotage qui existait déjà. C'est quelque chose que l'on a élaboré après que François Gauthiez, mon adjoint, soit allé faire une visite dans toutes les îles concernées, voir les autorités et discuter avec les gens. *A priori*, les préfets nous ont validé cette liste en disant qu'elle correspondait certainement à la situation et qu'elle devrait être correcte. Voilà ce que je peux dire sur la liste.

Alors les attributions du conseil de gestion d'Agoa, c'est calqué sur les conseils de gestion des parcs naturels marins sans en avoir la reconnaissance réglementaire, c'est-à-dire sans avoir le pouvoir de proposer qui est inscrit dans une réglementation ou dans une loi. Simplement le comité existe, et il peut suggérer, tout le monde peut toujours suggérer, disons que ça a moins de valeur que les conseils de gestion des parcs marins mais ce sont des fonctions qui sont équivalentes. En revanche, il n'est bien sûr pas question qu'il y ait un avis conforme sur les autorisations ou des choses comme ça. Ça il faut que ce soit prévu à un niveau de texte supérieur. Je ne sais pas si le spécialiste de la question d'Agoa a noté quelque chose.

Ferdy LOUISY : j'ai deux petites inquiétudes. Lorsqu'on avait une réunion à Saint-Martin, on avait parlé, dans l'esprit de la conférence environnementale, de la présence des syndicats. Y aura-t-il un représentant du personnel au Conseil de gestion ?

Oivier GALLET : le personnel n'est pas représenté dans les conseils de gestion. Les organisations syndicales sont présentes dans le Comité national pour la transition écologique.

Ferdy LOUISY : Parce que au Comité régional des pêches en Guadeloupe, je vois qu'il y a un syndicat CFDT, il n'a pas forcément les mêmes positions que le Comité national des pêches. C'est comme ça, de toute façon la liste est déjà close ?

Olivier LAROUSSINIE : elle est soumise au Conseil d'administration, c'est lui qui décide.

Thierry De la BURGADE : j'ai une suggestion à vous proposer, concernant la première ligne, le représentant de l'État. Je sais que nous ne sommes pas dans le cadre d'un parc naturel marin pour Agoa, mais dans les parcs naturels marins, nous avons un commandant de zones maritimes qui apparaît dans la colonne de représentant de l'État. Je voudrais vous proposer « le Préfet Antilles représenté par le commandant de zones maritimes ».

Olivier LAROUSSINIE : il ne faudrait pas que le préfet se vexe quand l'on décide pour lui qu'il se fasse représenter ...

Paul GIOCOBBI : vous mettez le préfet de la Martinique à la première ligne et puis vous mettez au rang protocolaire que vous estimerez approprié, c'est-à-dire, ça je ne connais pas assez la subtilité, l'équivalent du préfet de...

Olivier LAROUSSINIE : on pourrait mettre en premier le préfet de la Martinique.

Paul GIOCOBBI : on va laisser le spécialiste s'exprimer sur le sujet.

Jean-Pierre LABONNE : je ne suis pas du tout spécialiste, en particulier de l'outre-mer, mais c'est vrai que faire représenter le préfet délégué du gouvernement par le commandant des zones maritimes, crée une ambiguïté supplémentaire qu'on a en métropole essayé d'éviter en ayant la présence du Préfet maritime d'un côté et du représentant du commandant de zone maritime en tant qu'autorité militaire sur cette zone de l'autre côté. Ce sont deux choses différentes, il ne faut pas que le commandant de zone maritime dans ces représentants de l'État apparaisse comme le représentant du préfet maritime d'outre-mer qui est délégué du gouvernement. Ce sont deux choses différentes, en tous cas, ce sont deux finalités qui sont assez différentes à mon sens.

Paul GIOCOBBI : il n'y a pas de schizophrénie, à partir du moment où une autorité figure à un titre, elle ne peut pas figurer à un autre. A ce moment-là, ça nous emmènerait à mettre l'équivalent, pas du préfet maritime justement, parce qu'en outre-mer le préfet maritime ...

Jean-Pierre LABONNE : oui, le préfet délégué du gouvernement pour l'action de l'État en mer aux Antilles, c'est l'équivalent du préfet maritime. C'est la même chose.

Paul GIOCOBBI : mais il est incarné, non pas par un préfet spécifique, mais par un préfet territorial.

Jean-Pierre LABONNE : absolument.

Paul GIOCOBBI : donc ce préfet territorial qui figure en tant que préfet territorial, mettons le en tant que préfet territorial, ça va être le préfet de la Martinique par exemple, *in cite*. Et après, vous mettez après le préfet délégué du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, ce qui est encore une particularité, vous mettez le commandant de zone maritime tout simplement. Il se trouve que si j'entends bien, le commandant de zone maritime, c'est quelqu'un qui est placé auprès du préfet délégué du gouvernement pour l'action de l'État en mer aux Antilles. Mais de la même manière, vous avez la DEAL de Martinique qui dépend bien d'un préfet que je sache. Vous avez bien une direction de la mer en Martinique qui dépend bien de quelqu'un qui est une autorité préfectorale, donc ça ne pose pas de problèmes particuliers. Simplement comme on fait une liste et qu'il y a un semblant de protocole dans cette liste, il est logique qu'à ce moment-là, il apparaisse à un rang qui me paraît logique et compatible.

Ferdy LOUISY : on reste toujours à 48 ?

Paul GIOCOBBI : ça reste oui, ça ne change pas puisqu'on remplace le préfet délégué du gouvernement pour l'action de l'État de mer aux Antilles, par le commandant de zones etc.

Ferdy LOUISY : et s'il vient à changer, si un jour par hasard le gouvernement décide que ce soit le préfet de la Guadeloupe ?

Paul GIACOBBI : à mon avis le Gouvernement ne procéderait pas à des changements qui reviendraient sur des déséquilibres. C'est comme si on mettait le préfet de région, c'est le préfet de

Bastia et pas celui d'Ajaccio. J'aime autant vous dire que si vous changez quoi que ce soit d'un millimètre, tout le monde va crier. Bien, est-ce qu'il y a d'autres observations ? On examinera au Conseil d'administration des questions de fond quand même, ce n'est peut-être pas la peine de rentrer dans les détails Monsieur le Directeur, mais au moins d'évoquer le fait que nous aurons le rapport d'activité des parcs.

– **Approbation des rapports d'activité des parcs naturels marins : Iroise, Mayotte et Golfe du Lion, et informations sur les actions menées par PNM Glorieuses et Estuaires picards.**

Olivier LAROUSSINIE : il y a 3 rapports d'activités et 2 notes d'informations, puisqu'on a considéré qu'il y avait 3 parcs naturels marins pour lesquels il était légitime de faire un rapport d'activité. Les deux derniers étant trop récents (Glorieuses et Estuaires picards et Mer d'Opale). Normalement ce sont les présidents et les directeurs des parcs qui devraient être là pour présenter ces rapports. On avait demandé à ce que ce soit regroupé pour qu'il y ait une séquence parcs naturels marins. Mais je n'ai pas de difficultés à vous signaler sur ces sujets.

Paul GIACOBBI : le parc naturel marin d'Iroise est le modèle, le moule et prototype c'est ça ? C'est celui que l'on cite tout le temps par ordre de primogéniture et par ordre de qualité. Le jour où le Parc marin du Cap Corse ressemblera au parc de la mer d'Iroise, je pense qu'on aura progressé singulièrement. En tout cas l'autre jour j'ai accompagné Monsieur le Sénateur de la Commission des finances du Sénat qui est venu voir le PNMI et par extraordinaire, il y avait un calme plat et un soleil insolent. J'ai vu des dauphins, j'ai vu des phoques...

Ferdy LOUISY : j'ai une question, lorsqu'on voit la proximité des Glorieuses et de Mayotte, et puisque vous avez défini comme objectif de participer à la dynamique de réduction des dépenses publiques, est-ce que ce ne serait pas mieux que le parc de Mayotte puisse avoir une telle extension ?

Paul GIACOBBI : alors il y a deux choses qui sont compliquées en France, qui ne dépendent pas forcément, contrairement à ce que l'on croit, de la volonté des pouvoirs publics ou du gouvernement. C'est le régime des vents sur lequel on a assez peu d'influence et la tradition administrative. Donc, en réalité la remarque est totalement et évidemment justifiée, cependant il y a quand même des différences de prise en compte administratives, le but de la manœuvre serait que tout ça s'unifie plus ou moins, en tous cas dans les faits.

Cédric LORET : il faut qu'il y ait cohérence fonctionnelle sur le plan écosystémique c'est une évidence, après c'est clair qu'on n'est pas dans la même situation institutionnelle, c'est ce qui a rendu l'histoire de la création des parcs, en parallèle, compliquée. On a trouvé sur le plan fonctionnel des solutions, par exemple le président du parc marin de Mayotte qui siège au conseil de gestion des Glorieuses, mais je pense qu'il faut aussi avoir conscience des difficultés institutionnelles qu'on aurait à régler si on imaginait une mutualisation demain.

Ferdy LOUISY : une mutualisation coûterait moins cher. Puisqu'il faut descendre à 1 mois de fond de roulement, voilà un exemple d'action qui serait beaucoup plus efficace.

Paul GIACOBBI : il n'y a pas d'autres objections que des traditions administratives et d'organisations institutionnelles, que le Gouvernement pourrait mettre en cause d'un revers de main, peut-être le Parlement. Je crois que c'est une suggestion importante et il serait heureux que l'on essaie de tenir compte pour avoir une réponse au prochain Conseil d'administration. Ça risque d'être glorieux, c'est le cas de le dire. Donc l'objection est notée, ça fera l'objet d'un débat au prochain Conseil d'administration.

– **Mise à jour du Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI).**

Paul GIACOBBI : nous avons maintenant ce qui s'appelle : "mise à jour du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière". C'est-à-dire, comment fait-on avec l'annexe ? En gros à Brest, au siège de l'Agence, il y a une annexe derrière qui appartenait à je ne sais quelle administration affectataire. Elle nous a été affectée, ce qui permettra à l'Agence de récupérer ces locaux, de les rénover, de les installer avec tous les soucis et les difficultés que les procédures publiques imposent et de surcroît les difficultés que l'étroitesse du fond de roulement rendront incontournables. Mais ça permettra sur le fond, d'économiser d'autres locaux qui actuellement sont en location. Ils sont magnifiques, il y a du bois partout, il y a vue sur la mer, c'est très beau. L'annexe ne bénéficierait pas d'une proximité équivalente, mais elle bénéficiera d'une vue magnifique sur la façade arrière du bâtiment de l'Agence, ce qui est déjà beaucoup, sur le parking et de l'autre côté sur la rue, alors qu'actuellement ils regardent sur la mer. Enfin on n'est pas obligé d'avoir vue sur la mer pour s'occuper de la mer. Monsieur le Directeur, c'est ça le schéma ?

Maëlenn LE DIAGON : à l'occasion de l'affectation de cette annexe à l'Agence, on met à jour le schéma de stratégie immobilière qui n'est pas centré uniquement sur ce bâtiment, car il concerne aussi les implantations des parcs naturels marins. L'Agence est à ce jour affectataire de deux bâtiments seulement, le bâtiment du siège et cette annexe. Le reste étant des locaux pour lesquels nous sommes soit hébergés dans des services de l'État, soit éventuellement hébergés par des collectivités locales, ou dans un dernier cas si on n'a pas trouvé d'autres solutions, hébergés dans le secteur privé.

Paul GIACOBBI : la différence c'est que le squat dans les collectivités ou à l'État est gratuit c'est ça ? Tandis que la location dans le secteur privé est payante. Et, l'affectation de locaux suppose la réparation des lieux, qui sont en général dans un état innommable. Ce qui est important c'est que l'on sache où l'on est, à quel titre et dans quel état, et c'est particulièrement important dans le cadre de la fusion dans l'Agence pour la biodiversité, savoir ce que l'on apporte et dans quelle situation juridique on est par rapport aux bâtiments... Il serait logique que cette agence commence à se loger où elle peut, comme elle peut. Donc on en profitera pour faire le point des situations etc.

Christophe LE NORMAND : sur ce sujet également, pour préciser que nous avons une difficulté avec la direction du budget, sur le fait que le document n'ait pas fait l'objet d'un retour formel pour l'instant de France domaine qui a été saisi par la direction de l'Agence il y a déjà quelques semaines, et pour l'instant on n'a pas ce retour. Effectivement la procédure veut qu'avant de présenter au Conseil d'administration un schéma pluriannuel de stratégie immobilière, on doit faire voir ce retour préalable de France domaine sur lequel on ajuste éventuellement le document en question.

Paul GIACOBBI : par la grâce de quel acte nous prétendons-nous aujourd'hui affectataire de l'annexe ? Il y a quand même quelqu'un qui nous l'a donné au sein de l'État. Donc France domaine par un acte positif a affirmé que ça vous a été donné ? Ils vous l'ont dit, écrit ? Sur l'affectation, sur la mise à disposition, c'est fait et sur les travaux c'est à faire. Donc il faut que France domaine nous autorise à rendre ça habitable. C'est ça ? Harcelez chacun des échelons successifs de France domaine jusqu'à ce que mort s'en suive et que vous ayez satisfaction, il n'y a pas d'autres moyens. Et si on n'a pas bien avancé sur le sujet, compte tenu de la proximité du Conseil d'administration, je doute fort sauf si vos harcèlements sont efficaces, qu'on ait ça le 02 juillet. On passera ça à ce moment-là plus tard, le tout c'est que ça nous retarde pas dans la procédure physique de mener les travaux.

Christophe LE NORMAND : il y aura la nécessité d'avoir cette information dans les bonnes formes en Conseil d'administration.

– **Colloque national des aires marines protégées 2015.**

Paul GIACOBBI : l'Agence adore les colloques, elle en a fait un international et là un troisième national, c'est plus modeste et moins coûteux d'ailleurs.

Olivier LAROUSSINIE : on ne peut pas s'empêcher quand même ! Donc le troisième colloque national est programmé à Brest en octobre 2015. Ce qui vous est proposé c'est que le Conseil d'administration soit le comité de pilotage du colloque. C'est un colloque qui sera co-organisé avec le Comité français pour l'UICN, pour garder en quelque sorte la tradition et l'origine, le premier colloque avait été organisé par le Comité français, il a été associé au deuxième, IMPAC 3 c'est avec l'UICN que nous l'avons organisé, c'est une sorte de tradition et de reconnaissance de la place de l'UICN sur un plan institutionnel pour l'associer à l'organisation du colloque. Mais formellement le Comité de pilotage serait le Conseil d'administration de l'Agence auquel le Président invitera le Président du Comité français à l'occasion des discussions que l'on pourra avoir. Là on propose au Conseil d'administration une première note assez succincte pour poser ce principe, dire que, ce qui est proposé c'est en gros de prendre les objectifs et les actes de travail de la stratégie nationale pour la Biodiversité pour structurer le programme du colloque. On ne fait pas preuve de beaucoup d'imagination, mais en même temps mettre un petit peu de cohérence par rapport à cet exercice qui a été la préparation de la stratégie nationale, ça ne nous paraît pas idiot. On chercherait à avoir une programmation dynamique comme on a eu pour IMPAC 3, c'est-à-dire en faisant d'abord un appel à contribution, sans préjuger de la nature des contributions sur cette base-là. Donc si ce principe était validé par le Conseil d'administration le 02 juillet, on lancerait cet appel à contribution en septembre de sorte qu'on soit capable de le dépouiller et de proposer ce qu'on en ferait au Conseil d'administration de novembre. Donc programmation dynamique, appel à contributions et dans l'idée de confier à un certain nombre d'acteurs l'organisation de parties du programme. Pour IMPAC 3 on avait identifié sur chaque thème quelqu'un qui pouvait être leader quand il était d'accord, il prenait le leadership, on lui donnait toutes les contributions qui avaient été fournies, qui avaient été sélectionnées, il essayait d'organiser un atelier, un café des connaissances ou autre chose à partir de ça. Donc de la même façon on aimerait trouver un certain nombre d'organisations, d'institutions qui prennent la responsabilité de l'organisation d'un atelier ou d'une session de soirée etc. Dans la programmation ensuite, pendant l'évènement reproduire là aussi ce qu'on faisait à IMPAC 3, c'est-à-

dire alterner des plénières et des séances d'atelier avec en direct un compte rendu des ateliers en fin de journée pour essayer de tirer quelques grandes idées qui se dégageraient des discussions dans les cercles plus réduits. Voilà pour la structure générale. Qu'est-ce que je peux vous dire de plus ?

Nous on se centre sur l'organisation du colloque lui-même et son public privilégié. On a pris contact avec la ville de Brest et avec Brest Métropole Océane (BMO) pour qu'autour du colloque, éventuellement, ils élargissent le programme en visant d'autres publics. Alors évidemment ils peuvent en profiter pour faire la promotion de la place de Brest dans le domaine maritime, mais on pense qu'il peut y avoir aussi avec les acteurs brestois un certain nombre d'événements qui de façon un peu plus large s'adressent notamment au grand public. On essaie de promouvoir ça, on ne recherche pas de sponsors, de mécènes on ne cherche pas à faire payer les entrées, donc ça éventuellement il faudra le dire si c'est correct ou pas, mais d'une certaine façon ça simplifie l'organisation du colloque. Faites l'expérience d'IMPAC 3 : oui il y a presque un quart du budget qui est venu de ces recettes extérieures, mais alors en terme de boulot c'était quand même coton et on ne pourra pas faire payer autant pour un colloque national que pour ce qu'on a fait payer pour IMPAC 3. A vrai dire gérer les inscriptions payantes, ce n'est pas un problème, gérer les inscriptions pas payantes, ça c'est vraiment du boulot. Donc dès qu'il y a un principe de paiement, on a un problème c'est de savoir pour qui ce sera gratuit, je ne cours pas après ça. Et quant aux mécènes, ce que l'on a constaté, c'est que les quelques-uns que l'on a eu ont mis très peu et ont eu un gros retour d'image et que finalement ce n'est pas très rentable, ça ne nous paraît pas justifié que des mécènes puissent mettre leur logo sur un colloque qui va de tout façon nous coûter beaucoup plus cher que ce qu'ils vont mettre. Je suis parti plus sur une option : c'est le colloque national des aires marines protégées, ce n'est pas l'affaire de mécènes et *a priori* c'est ouvert au plus grand nombre donc ce n'est pas payant. Je vous ai à peu près tout dit sur les intentions qui sont affichées et qui seront donc soumises à l'avis du Conseil d'administration le 02 juillet.

IV. Questions diverses

– Questions diverses : loi Biodiversité (si le débat a eu lieu à l'Assemblée Nationale).

Paul GIACOBBI : faites attention à ce que dira la direction du budget en voyant que ça coûte des sous. Alors ce que l'on examinera dans les questions diverses, c'est la loi sur la Biodiversité, je vous en ai dit un mot tout à l'heure, le débat n'aura pas lieu au mois de juillet à l'Assemblée mais il y aura eu le débat en commission. Alors je vais dire les choses très clairement et très simplement, ce Conseil d'administration s'est prononcé clairement en faveur de la création de l'Agence pour la biodiversité telle que proposée par le Gouvernement. Il l'a fait dans un cadre assez consensuel mais avec un certain nombre de conditions.

- La première des conditions concerne la situation du personnel.
- La seconde des conditions tenait au maintien de la gouvernance spécifique des aires marines protégées dans le cadre de la nouvelle Agence pour la biodiversité.
- La troisième tenait à l'idée qu'il faudrait quand même trouver à cette occasion le moyen de sortir de la problématique budgétaire.

- Et la quatrième, mais encore une fois ce n'est pas une question d'ordre, qu'il fallait dans cette affaire, sachant que la biodiversité dans le territoire français c'est essentiellement l'outre-mer, de trouver pour l'outre-mer des voies et moyens plus conforme à son importance pour la biodiversité et aussi une représentation de l'outre-mer spécifique et pratique.

À ce stade, je dois vous dire qu'honnêtement y compris par rapport ce qui a été dit au Conseil d'administration par la représentation de l'État, on est quand même très en retrait. S'agissant du personnel, il nous avait été indiqué qu'un groupe de travail allait se réunir. Pour le moment les réunions sont sans cesse reportées. Aujourd'hui on a sur ces sujets à peu près rien à dire. On a quand même un problème, il faut dire les choses telles qu'elles sont ! S'agissant des amendements qu'on a pu faire tant sur la gouvernance que sur l'éventualité de pouvoir prévoir, le cas échéant, que l'exploitation du domaine public puisse donner lieu à une fiscalité qui pourrait bénéficier à l'Agence de la biodiversité, la réponse est non à toutes les questions, sans discussion. Je le dis très clairement, en l'état, nous allons 1 : vers un problème parlementaire, pour dire les choses clairement, appelons un chat un chat, il va manquer des voix, 17 pour commencer, et ça ne va pas s'arrêter là, le projet peut ne pas passer, je crois que je vais être très clair. On est parti vraiment avec un sentiment extraordinairement positif, mais si on ne donne pas une perspective au personnel ... alors sur les garanties de gouvernance là , c'est vrai qu'il y a des prises en compte, on ne peut pas dire qu'il n'y ait rien. Sur les finances en gros ce que l'on nous dit c'est très simple, on nous dit : "ben voilà (c'est un discours implicite) il est évidemment pas question d'augmenter les dotations de l'État ». Je peux le comprendre. On nous le dit avec des arguments qui entre nous ne sont pas très brillants, il va falloir en trouver d'autres pour le dire au Parlement sinon ça va mal se passer, en tout cas à l'Assemblée nationale. Quant au Sénat, pas de fiscalité propre, pas de possibilité de redevance du Domaine public maritime etc. Pour faire des comparaisons désagréables, une terrasse de bistrot dans le dernier des villages de France donne lieu quand elle est sur le domaine public à des rémunérations dont les niveaux eu égard à la valeur et eu égard au nombre de M² est impressionnant. Il paraît que sur le Domaine public maritime on peut tout faire et que c'est toujours gratuit, que ça poserait des problèmes de je ne sais quelle nature etc. Et enfin, on nous dit pour le reste « vous trouverez bien dans la masse » (la masse c'est l'ONEMA). On se fait de l'ONEMA une vision exagérément optimiste que toute personne qui connaît la situation de l'ODEMA est en état de démentir parfaitement. Parce que l'ONEMA fonctionne en partie aussi, et est pompée par de la stipulation pour autrui qui consiste à faire un certain nombre de choses qui normalement ne sont pas de son ressort et de ses compétences etc. Donc aujourd'hui, à quelques jours de l'examen par la Commission, j'ai été entendu par la Commission accompagné du Directeur que je n'ai pas laissé parler. J'ai présenté un certain nombre d'amendements pour travailler. Je n'ai aucun amour propre dans cette affaire, je n'ai pas vocation à rester là-dedans et la situation n'a rigoureusement aucune importance, au contraire je veux apporter personnellement mes faibles moyens pour essayer que ce soit un succès. Si on part comme ça on aura un problème de parlementaires avec un débat qui risque de se transformer en chemin de croix. Ça peut capoter, je le dis, c'est la dernière chose que je voudrais.

Deuxièmement, je pense notamment au personnel : ce n'est pas démarrer sous les meilleurs auspices que d'arriver la veille d'une discussion en commission (qui est aujourd'hui une discussion

parlementaire) avec des personnels à qui on n'a même pas causé entre temps. Alors il paraît qu'on nous dit qu'il faut attendre des décisions, des arbitrages etc. ça n'empêche pas de causer un tout petit peu malgré tout, je ne caricature pas le débat. Non pour le moment ça ne se présente pas, je suis un homme tout à fait respectueux et patient, je ne poursuis pas là-dedans un objectif personnel mais simplement d'essayer de traduire la volonté du Conseil d'administration tel qu'exprimé, je vais naturellement voir le rapporteur Madame GAILLARD, je vais voir Madame Ségolène ROYAL bientôt et puis entre temps, deux jours avant j'aurai vu Madame Marylise LEBRANCHU, ce sont trois personnes remarquables et certainement portées au dialogue. Alors je voulais dire au Conseil d'administration, pour le moment ce n'est pas très encourageant et je suis persuadé que du débat des trois personnes que j'ai citées, que je connais bien et qui sont de grande qualité, je pense que les choses progresseront. Alors si elles progressent tant mieux, on fera un petit point d'étapes le 02 juillet au Conseil d'administration et puis on laissera passer l'été pour voir comment ça se passe et espérer que la chaleur aidera à faire pousser les bonnes volontés et le repos estival à rapprocher les points de vue. Il faut que cette affaire soit réussie. Pour qu'elle soit réussie au bénéfice de l'intérêt général, il faut un minimum de conditions. Il faut permettre à des situations de personnels non pas d'être réglées mais qu'on puisse ouvrir des perspectives de règlement. Je vais vous donner un exemple très simple, on souhaite que les personnels de l'Agence qui ont été recrutés en général après le 31 mars 2009, puissent bénéficier d'une loi tout à fait juste qui prévoit la possibilité de résorber l'emploi précaire. L'Agence a été créée en 2007, très peu d'agents contractuels de cette agence pouvaient avoir eu deux ans de service accomplis au 31 mars 2009 par définition, ils sont donc exclus du dispositif. Ça ne va pas ruiner les fonds publics que je sache. Le Gouvernement peut faire un geste là-dessus, ce n'est quand même pas la mer à boire (c'est le cas de le dire). Apparemment il n'en est pas question : "Non, non, le Monsieur qui est rentré à telle date et qui au 02 avril, voire au 1^{er} (ce n'est pas une plaisanterie) n'avait pas les deux ans d'ancienneté, il n'est pas question qu'il puisse bénéficier de..." très bien, parfait". Ça veut dire qu'on condamne par avance ces gens-là etc. Bon ils bénéficieront d'une discussion éventuelle des statuts, je ne sais pas de quoi ils bénéficieront. Nous avons à l'Agence énormément de personnel contractuel, pas parce que l'on a voulu, mais parce que c'est la nature des choses. Nous avons sommairement deux catégories de personnels contractuels :

- Il y en a qui sont des personnels contractuels qui émargent en quelque sorte au budget général de l'Agence.
- Il y en a, en réalité dont le poste dépend de ressources qui sont temporaires, et c'est 25 % des personnels concernés, qui pourtant accomplissent des tâches, qui en réalité sont des tâches tout à fait normales et ordinaires de l'Agence.

Je crois qu'il va falloir progresser, pas pour empêcher cette affaire de se faire, au contraire il faut qu'elle se fasse, elle est importante, je crois que le Conseil d'administration en est conscient, le Bureau en est conscient. Un des membres du Conseil d'administration, je crois que c'est le Professeur BCEUF, avait dit : "Vous savez ce n'est peut-être pas parfait mais il faut en être." J'avais trouvé la formule excellente. Il faut en être, il faut quand même faire un petit effort pour essayer d'y être dans de bonnes conditions. On ne méconnaît pas la difficulté des temps mais en substance si on arrive à être un peu positif sur la situation des personnels, donner un minimum de gages c'est le moins qu'on puisse faire. Parce que malgré tout, je vous rappelle quand même que les personnels on

leur dit : "Vous allez être fusionnés dans une agence 10 fois plus grosse que vous n'êtes, ou 5 fois plus grosse que vous n'êtes". Et on leur dit pour le reste : "Les situations, elles sont ce qu'elles sont aujourd'hui et elles resteront éternellement comme ça. Quant à l'argent il n'y en aura pas plus !". C'est quand même un peu anxiogène... et « les gens qui sont dans les services généraux feront l'objet d'une rationalisation nécessaire, et c'est de là que naîtra les économies ! ". C'est un discours certes que l'on peut entendre, mais qui n'est pas très encourageant. Il y a sur la gouvernance des précisions à apporter, alors ce n'est pas du domaine législatif pour la plupart de ce que l'on propose, mais il faut quand même dire les choses. Il y a l'outre-mer, parce que quand même la biodiversité elle est tout sauf continentale et terrestre. Voilà, c'est une donnée scientifique, moi j'y peux rien, l'histoire de la biologie terrestre l'a voulu ainsi, c'est comme ça ! Et du coup il va falloir quand même en tenir compte un peu etc. etc. Autrement dit si on considère ce qu'a dit le Conseil d'administration, les réflexions qu'il a menées, le travail qu'il a mené, c'est comme s'il avait sifflé dans une clarinette.

Voilà ce que j'avais à dire. Alors je demande au représentant de l'État de faire passer ce message : moi je m'adresserai aux deux ministres qui peuvent être potentiellement concernées, évidemment Madame ROYAL, évidemment Madame LEBRANCHU sur l'aspect personnel, et puis je dirai ma manière de penser, que j'exprime toujours, comme vous l'avez constaté, avec un certain sens de la nuance assez relatif et s'il faut sortir de la nuance pour être entendu, ne vous inquiétez pas je serai entendu. Pour le moment le score avant le début est de -17. Potentiellement un peu plus, croyez-moi si on s'y met ça peut être un peu plus. Voilà, ça c'est de la politique !

Olivier LAROUSSINIE : Monsieur le Président, il devrait y avoir une autre question diverse. Gérard D'ABOVILLE voulait alerter le Conseil d'administration sur ce qu'il considère comme étant des menaces sur l'indépendance du conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques. Alors il a écrit au Président de l'Agence en souhaitant que ce soit évoqué au Conseil d'administration et donc *a priori* ça devrait figurer dans les questions diverses. On mettra peut-être une copie de son courrier, on peut peut-être lui répondre après le CA ?

Christophe LE NORMAND : c'est quoi la nature de la menace qui est mentionnée ?

Paul GIACOBBI : on peut transmettre une copie de la lettre ?

Christophe LE NORMAND : c'est une lettre un peu longue.

Olivier LAROUSSINIE : 2 pages

Paul GIACOBBI : est-ce qu'il y a d'autres observations dans les questions diverses ?

Jean-Pierre LABONNE : est-ce qu'on pourra faire un point d'information sur le PNM d'Arcachon et celui des Pertuis Charentais puisqu'il y a une relance ?

Paul GIACOBBI : il y a des choses qui sont en train d'évoluer ; malgré tout, certaines supposent peut-être un amendement législatif. Peut-être le faire déposer par quelqu'un qui peut être intéressé au sujet. Ce serait peut-être très important, plutôt de le mettre en questions diverses, de le mettre quand on parlera du bilan des parcs.



Olivier LAROUSSINIE : je ne sais pas s'il y a d'autres questions diverses à prévoir ou qui seraient déjà prévues ?

Paul GIACOBBI clôt la réunion du Bureau à 15:56